

RCS : CRETEIL Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 06331 Numéro SIREN : 843 627 092 Nom ou dénomination : NUTTENS

Ce dépôt a été enregistré le 29/07/2022 sous le numéro de dépôt 17348

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2021 12			Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles	14 916		14 916		14 916	
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
ACTIF CIRCULANT	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	17 541	3 520	14 022	4 063	9 959	245.11
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	3 710 000		3 710 000	3 710 000		
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
Comptes de Régularisation	Prêts						
	Autres immobilisations financières	600		600		600	
	Total II	3 743 057	3 520	3 739 538	3 714 063	25 475	0.69
	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
Comptes de Régularisation	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	249 487		249 487	26 511	222 977	841.09
	Autres créances	820 824		820 824	50 211	770 613	N5
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	533 918		533 918	44 835	489 084	N5
	Charges constatées d'avance (3)	37 686		37 686	12 399	25 287	203.94
	Total III	1 641 916		1 641 916	133 956	1 507 960	N5
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
Comptes de Régularisation	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	5 384 974	3 520	5 381 454	3 848 019	1 533 435	39.85

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

uu

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2021 12	Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé :) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	3 711 000	3 711 000		
	Réserves Réserve légale Réserves statutaires ou contractuelles Réserves réglementées Autres réserves				
	Report à nouveau	- 31 409	- 16 428	- 14 980	- 91. 19
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	1 206 238	- 14 980	1 221 219	N5
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	4 885 830	3 679 591	1 206 238	32. 78
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Dettes financières Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts auprès d'établissements de crédit Concours bancaires courants Emprunts et dettes financières diverses	184 505	159 842	24 663	15. 43
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales	36 259 137 845	8 585	27 674 137 845	322. 34
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	137 015		137 015	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	495 624	168 427	327 197	194. 27
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	5 381 454	3 848 019	1 533 435	39. 85

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

495 624

168 427

62

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2021 12			Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	367 477		367 477	24 432	343 045	N5
Chiffre d'affaires NET	367 477		367 477	24 432	343 045	N5
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges				2 079	- 2 079	100.00
Autres produits			3		3	
Total des Produits d'exploitation (I)			367 480	26 511	340 969	N5
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises			17 841	2 079	15 762	758.21
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			86 070	39 113	46 957	120.06
Impôts, taxes et versements assimilés			2 213		2 213	
Salaires et traitements			171 683		171 683	
Charges sociales			64 422		64 422	
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			3 220	300	2 921	974.68
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			9		9	
Total des Charges d'exploitation (II)			345 458	41 491	303 967	732.61
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			22 022	- 14 980	37 002	247.00
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

W

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2021 12	31/12/2020 12	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	1 204 501		1 204 501	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	1 204 501		1 204 501	
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	6 701		6 701	
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	6 701		6 701	
2. Résultat financier (V-VI)	1 197 800		1 197 800	
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	1 219 821	- 14 980	1 234 802	N5
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII				
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	13 583		13 583	
Total des produits (I+III+V+VII)	1 571 981	26 511	1 545 470	N5
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	365 742	41 491	324 251	781. 50
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	1 206 238	- 14 980	1 221 219	N5

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées

سدر

NUTTENS SAS

Société par action simplifiée
au capital de 3 711 000 euros

Siège social : 12 Allée de la Tuilerie – ZAC de la Tuilerie
94440 MAROLLES EN BRIE

N°843 627 092 RCS de CRETEIL

PROCES-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 30 juin 2022

Le «30 juin 2022», à « 8 Heures»,

Monsieur Vincent Nuttens, né le 12 octobre 1976 à SAINT-QUENTIN (02691), de nationalité française et demeurant 2 rue de l'Abbaye 91800 BRUNOY.

En présence du Président.

IMPULSA AUDIT Commissaire aux comptes, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

I- A préalablement exposé ce qui suit :

Monsieur Vincent Nuttens, Président de la Société, a arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

II- A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2021 ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Validation des conventions visées à l'article L227-10 du Code de commerce ;
- Fixation de la rémunération du Président.

PREMIERE DECISION :

L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, il donne au dirigeant quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

L'associé unique prend acte, conformément à l'article 223 quater du CGI, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du CGI.

W

DEUXIEME DECISION :

L'associé unique, sur proposition du Président de la Société, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élevant à 1 206 238.41 euros de la façon suivante :

- Au compte « réserve légale » pour 371 100.00 euros,
- Au compte « report à nouveau » pour 835 138.41 euros.

Compte tenu de cette affectation :

- Le compte « report à nouveau créditeur » s'élève à 803 729.77 euros,
- Les capitaux propres sont de 4 885 829.72 euros.

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents (article 243 bis du Code général des impôts).

TROISIEME DECISION :

L'associé unique constate que certaines conventions ont été conclues, au cours de l'exercice écoulé, conformément à l'article L 227-10 du Code de commerce.

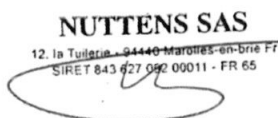
QUATRIEME DECISION :

L'associé unique décide de fixer la rémunération de Monsieur Vincent Nuttens en tant que Président, à la somme annuelle de 125 000€.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par :

L'associé unique, Monsieur Vincent Nuttens

Le Président, Monsieur Vincent Nuttens



NUTTENS Vincent
2022.07.26
07:17:00 +02'00'

NUTTENS

Société par actions simplifiée au capital de 3 711 000 euros

Siège social : 12 Allée de la tuilerie – 94440 Marolles en Brie

RCS : CRETEIL 843 627 092

Rapport du commissaire aux comptes Sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021



Commissaire aux comptes membre de la compagnie régionale de Paris
28 rue Châteaudun – 75009 Paris
Société par Actions Simplifiée au capital de 850€ – RCS Paris 789 994 514

س

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'associé unique de la société Nuttens,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale ordinaire, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Nuttens relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne,

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne,
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels,
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier,
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 15 juin 2022

Le commissaire aux comptes

IMPULSA Audit

Membre de la compagnie régionale
de Paris



Grégoire Proust

SAS NUTTENS
12 rue de la Tuilerie
94440 MAROLLES EN BRIE

COMPTES ANNUELS AU 31/12/2021

BEXCO CONSEIL
29 Bis Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny
94440 VILLECRESNES
01.45.69.34.90

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2021 12			Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles	14 916		14 916		14 916	
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	17 541	3 520	14 022	4 063	9 959	245.11
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	3 710 000		3 710 000	3 710 000		
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	600		600		600	
	Total II	3 743 057	3 520	3 739 538	3 714 063	25 475	0.69
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	249 487		249 487	26 511	222 977	841.09
	Autres créances	820 824		820 824	50 211	770 613	NS
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	533 918		533 918	44 835	489 084	NS
	Charges constatées d'avance (3)	37 686		37 686	12 399	25 287	203.94
	Total III	1 641 916		1 641 916	133 956	1 507 960	NS
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	5 384 974	3 520	5 381 454	3 848 019	1 533 435	39.85

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2021 12	Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé :) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	3 711 000	3 711 000		
	Réserves Réserve légale Réserves statutaires ou contractuelles Réserves réglementées Autres réserves				
	Report à nouveau	- 31 409	- 16 428	- 14 980	- 91.19
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	1 206 238	- 14 980	1 221 219	NS
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	4 885 830	3 679 591	1 206 238	32.78
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Dettes financières Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts auprès d'établissements de crédit Concours bancaires courants Emprunts et dettes financières diverses	184 505	159 842	24 663	15.43
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales	36 259 137 845	8 585	27 674 137 845	322.34
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	137 015		137 015	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1) Total IV	495 624	168 427	327 197	194.27
	Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		5 381 454	3 848 019	1 533 435	39.85

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

495 624 168 427

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2021 12			Exercice N-1 31/12/2020 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	367 477		367 477	24 432		343 045	NS
Chiffre d'affaires NET	367 477		367 477	24 432		343 045	NS
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges				2 079		- 2 079	100.00
Autres produits			3			3	
Total des Produits d'exploitation (I)			367 480	26 511		340 969	NS
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises			17 841	2 079		15 762	758.21
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			86 070	39 113		46 957	120.06
Impôts, taxes et versements assimilés			2 213			2 213	
Salaires et traitements			171 683			171 683	
Charges sociales			64 422			64 422	
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			3 220	300		2 921	974.68
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			9			9	
Total des Charges d'exploitation (II)			345 458	41 491		303 967	732.61
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			22 022	- 14 980		37 002	247.00
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

س

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2021 12	31/12/2020 12	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	1 204 501		1 204 501	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	1 204 501		1 204 501	
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	6 701		6 701	
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	6 701		6 701	
2. Résultat financier (V-VI)	1 197 800		1 197 800	
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	1 219 821	- 14 980	1 234 802	NS
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII				
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	13 583		13 583	
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	1 571 981	26 511	1 545 470	NS
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	365 742	41 491	324 251	781. 50
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	1 206 238	- 14 980	1 221 219	NS

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

ANNEXE COMPTABLE

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 sont caractérisés par les données suivantes:

-Total du bilan.....:	<u>5.381.454€</u>
-Total des charges	<u>365.742€</u>
-Total des produits..... :	<u>1.571.981€</u>
-Résultat de l'exercice.....:	<u>1.206.238€</u>

Les notes ou tableaux joints font partie intégrante des comptes annuels.

Faits caractéristiques de l'exercice

Les éléments caractéristiques de l'exercice sont exposés dans le rapport de gestion du Président présenté à l'associé unique, appelé à statuer sur les comptes de l'exercice.

Note : Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base:

- continuité de l'exploitation
 - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
 - indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

- **Immobilisations**

Les immobilisations incorporelles corporelles et les stocks sont évalués :

- à leur coût d'acquisition pour les biens acquis à titre onéreux,
- à leur coût de production pour les biens produits,
- à leur valeur vénale pour les biens acquis à titre gratuit.

L'entreprise a opté pour la méthode prospective en ce qui concerne les nouvelles règles sur les actifs, amortissements et dépréciations, applicables depuis le 1er janvier 2005.

Il n'a pas été identifié de composant.

sw

Pour les immobilisations non décomposables il est fait application de la mesure de simplification pour les PME concernant les amortissements.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'usage des biens et font l'objet d'une dotation unique.

- logiciels achetés: de 1 à 3 ans
- matériel d'exploitation: 5 ans
- agencements et installations: de 5 à 10 ans
- matériel de bureau et informatique: de 2 à 5 ans
- mobiliier de bureau: 5 à 10 ans
- éléments d'occasion: durée probable d'utilisation du bien.

- **Créances**

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire d'une créance est inférieure à sa valeur comptable. Il en est notamment ainsi lors d'un règlement judiciaire ou d'une liquidation de biens d'un client. Chaque client fait l'objet d'une étude permettant d'évaluer les chances de récupération de la créance.

Note : Etat de l'actif immobilisé - TABLEAU LF 2033C

Note : Etat des amortissements - TABLEAU LF 2033C

Note : Etat des provisions - TABLEAU LF 2033D

Note : Etat des échéances des créances et des dettes - TABLEAU LF 2033A

Les créances et les dettes sont à considérer à moins d'un an.

Note : Charges à payer

Total des opérations concernées	166 367
Fournisseur factures non parvenues	20 279
Avoir à établir	137 015
Provision CP	5 035
Charges / CP	1 825
CVAE	130
FPC	950
Taxe d'apprentissage	1 133

Note : Produits à recevoir

Total des opérations concernées	249 487
Factures à établir	249 487

sw

Note : Produits constatés d'avance

Total des opérations concernées	0
---------------------------------	---

Note : Charges constatées d'avance

Total des opérations concernées	37 686
Assurance	1 364
Frais acquisition	29 353
Salaire pour acquisition	6 969

Note : Provision pour risques et charges

Néant

Note : Tableau des filiales

Filiales	% détention
SAS 3D PRINT	100
SAS 3D MEDICAL	100
SAS 3D IMMOBILIER	100

Note : Composition du capital social

Le capital, de 3.711.000€, est composé de 3 711 000 parts sociales de 1€ de valeur nominale.

Note: Effectif de l'entreprise

L'effectif salarié à la date de clôture était de 2 personnes.

✓✓

Note: Information relative au Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2021 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

Les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

Les états financiers de l'entité ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. Les activités 2021 n'ont pas été affectées par l'épidémie de Covid-19. L'entité ne s'attend pas à un impact sur ses états financiers en 2022. L'entité, compte tenu du caractère évolutif de l'épidémie, n'est toutefois pas en capacité d'en apprécier précisément l'impact chiffré éventuel.

W

Désignation de l'entreprise SAS NUTTENS SAS Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 12 RUE DE LA TUILERIE 94440 MAROLLES EN BRIE

Numéro SIRET * 8 4 3 6 2 7 0 9 2 0 0 0 1 1

Durée de l'exercice en nombre de mois * 12 Durée de l'exercice précédent * 12

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le
				<u>3 1 1 2 2 0 2 1</u>	<u>3 1 1 2 2 0 2 0</u>
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net
		1	2	3	4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	012		
	Fonds commercial *				
	Autres *	014	016	14 916	
	Immobilisations corporelles *	028	030	17 541	4 063
	Immobilisations financières * (1)	040	042	3 710 600	3 710 000
Total I (5)		044	048	3 743 057	3 714 063
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)	068	070	249 487	26 511
	Clients et comptes rattachés*				
	Autres * (3)	072	074	820 824	50 211
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	086	533 918	44 835
	Charges constatées d'avance *	092	094	37 686	12 399
	Total II	096	098	1 641 916	133 956
Total général (I+II)		110	112	5 384 974	3 848 019
PASSIF				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		3 711 000	3 711 000
	Ecarts de réévaluation	124			
	Réserve légale	126			
	Réserves réglementées*	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131			
	Report à nouveau	134		(31 409)	(16 428)
	Résultat de l'exercice	136		1 206 238	(14 980)
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142		4 885 830	3 679 591
	Provisions pour risques et charges	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		36 259	8 585
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169	184 505	458 232	159 842
	Produits constatés d'avance	174		1 133	
	Total III	176		495 624	168 427
Total général (I + II + III)				180	5 381 454
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	28 695
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

w

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS NUTTENS SAS

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412	14 916	414		416	14 916	14 916
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450	1 627	452		454		456	1 627	1 627
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470	2 735	472	13 179	474		476	15 914	15 914
Immobilisations financières		480	3 710 000	482	600	484		486	3 710 600	3 710 600
TOTAL		490	3 714 363	492	28 695	494		496	3 743 057	3 743 057
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506		
	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	49	542	203	544		546	252	
	Matériel de transport	550		552		554		556		
Autres immobilisations corporelles	560	251	562	3 017	564		566	3 268		
TOTAL		570	300	572	3 220	574		576	3 520	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES (19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5					
	6	7	8	9	10					
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme				
						19 % ⑥	15 % ou 12.8 % ⑦	0 % ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595		
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)						591				
TOTAL					596	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 102 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS NUTTENS SAS

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	14 980
Déficits imputés	983	14 980
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	60 052
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	16 621
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.